DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

Délibération n°2026.10.290
Fonds de concours culture 2026

LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 octobre 2026
Secrétaire de Séance: Magali SAINT HILAIRE

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **64**
Nombre de pouvoirs: **9**
Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Brigitte BANIZETTE, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, David MERCIER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sarah AMRANI à Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN**,** Guillaume CHUPIN à Gérard DESAPHY**,** Jérôme GRIMAL à François NEBOUT**,** Rémi HUMBERT à Damien RONDEAU**,** Samantha LANDREAU à Pascal MONIER**,** Michaël LAVILLE à Xavier BONNEFONT**,** Charlène MESNARD-CALMELS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU**,** Philippe MONJARRET à François ELIE**,** Jean-Philippe POUSSET à Elise VOUVET**,**

Excusé(s): Jean-Luc BEURCQ, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261008-2026_10_290-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026
Publication : 15/10/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2026	**DÉLIBÉRATION N°2026.10.290**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

FONDS DE CONCOURS CULTURE 2026

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10403 -1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès à la culture
ODD 10 : Réduire les inégalités
ODD 17 : Renforcer les partenariats

Par délibération n°320 du 18 octobre 2018, le conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours destiné à soutenir les communes dans la réalisation, le développement et la réfection de leurs équipements culturels.

Ce dispositif s'inscrit dans les orientations du projet de développement culturel de l'agglomération, qui affirme notamment les principes de solidarité et d'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles.

Sont susceptibles de bénéficier du fonds de concours les projets de travaux portant sur des lieux culturels répondant aux critères suivants :

- un rayonnement géographique à l'échelle du territoire ;
- la présence d'une équipe professionnelle dédiée à l'organisation et à la mise en œuvre des activités culturelles du lieu ;
- une adéquation avec les enjeux et orientations du projet d'agglomération.

Les projets d'équipement doivent principalement concerner l'acquisition de matériel professionnel.

Les opérations soutenues doivent contribuer à l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

- renforcer l'attractivité du territoire et son rayonnement ;
- assurer un maillage équilibré de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire ;
- favoriser le développement économique et la cohésion sociale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261008-2026_10_290-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026
Publication : 15/10/2026

Afin de permettre une réponse adaptée aux sollicitations des communes et d'assurer une répartition équitable des crédits disponibles, les modalités d'attribution du fonds de concours culture prévoient que :

- pour les premières demandes présentées par une commune, la totalité du montant éligible peut être attribuée, sous réserve des crédits disponibles au titre de l'enveloppe annuelle du fonds de concours ;
- pour les communes ayant déjà bénéficié du fonds de concours culture au cours des années précédentes, le montant éligible est réparti entre les communes sollicitant une aide au titre de l'exercice concerné.

En tout état de cause, le montant du fonds de concours attribué ne peut excéder la part autofinancée par la commune bénéficiaire.

Par ailleurs, le montant du fonds de concours sollicité ne peut excéder 50 % du montant total hors taxes des travaux.

Dans le cadre du budget primitif 2026, l'enveloppe globale consacrée au fonds de concours culture a été fixée à **30 000 €**.

Au titre de l'année 2026, trois communes ont sollicité l'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation de leurs projets culturels, pour un montant total de 21 506,44 €.

Au regard des critères d'éligibilité des projets, des modalités d'attribution du fonds de concours et des crédits disponibles, il est proposé d'attribuer les fonds de concours suivants :

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les montants de fonds de concours culture aux communes suivantes :

- Champniers - acquisition de matériels professionnels + traitement acoustique : 4 725,20 €
- Garat - acquisition de matériels professionnels (grilles expositions et projecteurs) : 580,24 €
- Saint-Yrieix sur Charente - Acquisition d'une scène mobile : 16 201 €

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 73 **Contre :** 0 **Abstention :** 0 **Non votant :** 0	**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261008-2026_10_290-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026
Publication : 15/10/2026

FONDS DE CONCOURS 2026

Commune	Equipement	Nature du projet	Montant des travaux HT	Coût des travaux éligibles (cf critères délibération)	Montant participation GA sollicité	Montant attribué	Commentaires
Garat	Salle de l'Atrium	Acquisition de matériels professionnels (grilles expositions et projecteurs)	1 160,48 €	580,24 €	580,24 €	580,24 €	
Saint-Yrieix		Acquisition d'une scène mobile	32 402,00 €	16 201,00 €	16 201,00 €	16 201,00 €	
Champniers	Salle Saint-Estève	Acquisition de matériels professionnels + traitement acoustique	9 450,45 €	4 725,22 €	4 725,20 €	4 725,20 €	
MONTANT TOTAL DEMANDES 2026			**43 012,93 €**	**21 506,46 €**	**21 506,44 €**	**21 506,44 €**	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261008-2026_10_290-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026
Publication : 15/10/2026